

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 25 septembre 2020</b>	<b>N° 2020-231</b>

Convocation du 18 septembre 2020

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER  
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL  
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO  
Mme Fabienne DUMAS à M. Gwénaél LAMARQUE  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG  
M. Guillaume MARI à Mme Delphine JAMET  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 12h20  
Mme Céline PAPIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 12h25  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h30  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 10h30  
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Cyrille JABER à partir de 12h20

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 25 septembre 2020</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction du développement économique</b>	<i><b>N° 2020-231</b></i>

---

**Com'une parenthèse - Château Brignon - Avenant n° 1 à la convention de financement 2019 et 2020 -  
Décision - Autorisation**

---

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 2019/279 du 24 mai 2019 et n° 2020/71 du 14 février 2020, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé l'octroi d'une subvention annuelle à l'association Com'une parenthèse pour la gestion de la pépinière d'entreprises de Brignon et du centre de développement des compétences du métier de chef d'entreprise et son projet en faveur de l'accompagnement à la création/reprise d'entreprises par des entrepreneurs.

Ces délibérations ont donné lieu à la signature d'une convention financière en 2019 et en 2020 dont les termes ont été élaborés en lien avec l'association Com'une parenthèse, notamment sur les modalités de financement.

Les subventions de Bordeaux Métropole, pour l'exercice 2019 et 2020 s'élevaient à 29 000 € pour des budgets prévisionnels évalués à :

- 191 550 € en 2019
- 201 700 € en 2020.

Le budget prévisionnel 2019 incluait une subvention du Fonds social européen (FSE) et du Fonds européen de développement régional (FEDER) de 93 000 € mais la structure a été informée par la Région très tardivement du fait qu'elle n'était pas éligible à percevoir les fonds européens. De ce fait, le budget prévisionnel 2019 est ramené à 70 691 €.

Concernant 2020, le budget prévisionnel d'un montant de 201 700 € incluait 165 000 € de recettes de subventions, qui ont été réévaluées à hauteur de 53 000 €. Du fait de cette très forte baisse de recettes, le budget prévisionnel 2020 est ramené à 68 311 €.

Au vu des éléments susmentionnés, il est proposé d'autoriser la signature de deux avenants afin de modifier les conventions 2019 et 2020 comme suit :

Pour 2019 :

- modification du budget prévisionnel dont les dépenses éligibles sont ramenées à 70 691 €,
- réduction du montant de la subvention à 23 200 €,
- versement en un acompte unique

Pour 2020 :

- modification du budget prévisionnel dont les dépenses éligibles sont ramenées à 68 311 €,
- suppression de la clause de proratisation en raison de la crise sanitaire qui a fragilisé l'association Com'une parenthèse

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les articles L5217-2 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** les dispositions relatives au financement des structures associatives par le Fonds social européen (FSE),

**VU** la délibération n° 2019/279 du Conseil métropolitain du 24 mai 2019 et la convention financière du 25 juillet 2019,

**VU** la délibération n° 2020/71 du Conseil métropolitain du 14 février 2020,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** la demande de l'association Com'une parenthèse de faire modifier les budgets prévisionnels 2019 et 2020, dans les conventions de partenariat 2019 et 2020, est légitime,

#### **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat 2019 et l'avenant n°1 à la convention de partenariat 2020 entre Bordeaux Métropole et l'association Com'une parenthèse

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat 2019 et l'avenant n°1 à la convention de partenariat 2020 annexés à la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2020

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>30 SEPTEMBRE 2020</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>30 SEPTEMBRE 2020</b>	le Vice-président,
	Monsieur Stéphane DELPEYRAT